

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

les parties suivantes de l'Hôtel d'AURES 14 rue ^{Eugène} Lisbonne à MONTPELLIER (Hérault) les façades et les couvertures sur la rue ^{Eugène} Lisbonne et sur la cour y compris la ferronnerie de l'escalier à vis, l'entrée, le vestibule et le grand escalier avec sa rampe en fer forgé; la décoration intérieure des salles du rez-~~appartement~~ de chaussée (Conseil des Prud'Hommes) appartenant à la Ville de MONTPELLIER

.....
sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, ^{et} au maire de la commune de MONTPELLIER

.....
.....
.....
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 12 FEV 1951

Par déléation :
Le Directeur de l'Architecture

T. S. V. P.

Signé R. PERCHET

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HS
Feuille : 000 HS 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 16/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

